

# CONTRAT DE SAILLIE DE L'ÉTALON : KASPER'S RONALDO

Saison de monte 2019

## VENDEUR : ELEVAGE DES LYRES

La Haloyere-28200 Lanneray.

Contact Laurent Dubois T : 06 38 33 01 37 elevagedeslyres@gmail.com

## ACHETEUR :

Nom : .....

Adresse : .....

CP et Ville : .....

Tel : .....

Mail : .....

## CONDITIONS DE VENTE

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :  
**(réglée ce jour par chèque joint au contrat à l'ordre de SCEA Elevage des Lyres)**

- Tarif pour une carte de saillie : 350,- TTC pour 2 doses de 8 paillettes. ( hors frais d'envoi)
- (50 euros HT par dose supplémentaire) .

**Frais d'envoi de doses** par Eurogen : à la charge de l'acheteur sont de 93HT+ tva 20 % € (+10 % envoi samedi matin) **payables à la signature du contrat, et avant tout envoi de doses est réglable à l'ordre de SCEA Elevage des Lyres**

## CONDITIONS D'UTILISATION

### La saillie est réservée pour la jument :

Nom : .....

N° Sire (obligatoire avec lettre) : .....

Date approximative d'arrivée dans le centre : .....

### La jument sera inséminée en IAC dans le centre agréé de (à remplir avec le plus grand soin pour éviter tout problème de livraison) :

Nom du responsable : .....

Adresse : .....

Code postal et ville : ..... Tél (obligatoire) : .....

1. Le prix de saillie correspond à l'achat d'une carte de saillie de deux doses de 8 paillettes, pour une jument. Les paillettes restantes restent la propriété de l'acheteur, non cessibles même à titre gratuit à un tiers. **Les doses seront acheminées vers le centre de mise en place après règlement de la saillie.**
2. L'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se dérouleront les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.
3. Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.
4. La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des chèques et le chèque des frais d'envoi.

Fait à .....

L'Acheteur

(Porter à la main la mention lu et approuvé)

Le .....

Le Vendeur